



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 14616

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des organisations professionnelles d'infirmières et infirmiers vis-à-vis du désengagement de l'Etat à l'égard du financement de leur formation. D'après ces organisations, l'attitude actuelle des pouvoirs publics consiste à diminuer les moyens alloués à la formation infirmière et, de ce fait, à accroître la charge financière des instituts de formation en soins infirmiers. A terme, cette attitude tend vers la remise en cause de la gratuité des études qui avait été reconnue en 1971. Par ailleurs, ces professionnels de santé regrettent l'inégalité de traitement entre les étudiants effectuant une formation sous la tutelle du ministère de la santé et ceux effectuant une formation sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend clarifier les modalités de financement de l'ensemble des formations paramédicales et si elle envisage d'allouer des moyens financiers suffisants pour assurer le fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle important des infirmiers tant hospitaliers que libéraux. Cependant, dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de formation de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 a reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14616

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2741

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4443